

Attestation de cofinancement

Attestation à fournir pour chaque cofinanceur (autre que l'organisme bénéficiaire) prévu dans le budget prévisionnel de l'opération, uniquement si l'organisme bénéficiaire n'est pas en mesure de communiquer une copie des actes juridiques d'engagement de ces cofinanceurs (convention, arrêté).

• Organisme cofinanceur

- nom complet
(pas de sigle)
- forme juridique
- n°SIRET
- nom, prénom et fonction
de la personne chargée du dossier
- adresse complète
- téléphone / télécopie
- adresse électronique

Super Seven	
Association loi 1901	
879 621 779 00013	
JANNON Pauline (présidente)	
9 allée Berlioz 94800 VILLEJUIF	
Tél. : 06.42.63.89.85	Fax. :
contact@superseven.fr	

Je, soussignée, JANNON Pauline, présidente de SUPER SEVEN, en qualité de représentant(e) de l'organisme cofinanceur désigné ci-dessus, atteste qu'une aide financière est apportée à l'organisme et à l'opération désignés ci-après.

J'atteste également que cette aide financière ne comporte pas de crédits communautaires, de quelque fonds ou programme que ce soit, qu'elle n'est pas mobilisée ni mobilisable en contrepartie d'une aide communautaire autre que celle relative à la présente opération.

• Organisme bénéficiaire et opération cofinancée

- nom complet de l'organisme bénéficiaire (pas de sigle)
- intitulé de l'opération
- période d'exécution couverte par le cofinancement
- montant total de la subvention
- date de la décision d'octroi
- n° de la décision
- programme / ligne budgétaire

SUPER SEVEN
Court-métrage « Au festin des louves »
de mai 2024 à juin 2025 inclus
1482,98 €
18/05/2024
36
Production audiovisuelle

Date : 18/05/2024

JANNON PAULINE,

Présidente de SUPER SEVEN

